

## Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation2 p. (347r, 348v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Aristide Claris, 30 août 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51317>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 août 1883](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Claris, Aristide \(1843-1916\)](#)  
Lieu de destination 62, rue de Dunkerque, Paris  
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Claris propose de faire un essai d'un mois à la rédaction du journal *Le Devoir* : Godin estime cela difficile car il devrait se séparer de son rédacteur actuel. Il énumère les principes du journal que le rédacteur qu'il cherche devrait respecter. Il précise que les précédents rédacteurs du journal ont été rémunérés 250 à 300 F par mois.

Notes Les principes soutenus par le journal *Le Devoir* énumérés par Godin peuvent être comparés à ceux présentés en première page du numéro du 23 septembre 1883 du journal (voir en ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/593/70/832/0/0>, consulté le 7 septembre 2023).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

29 juillet 1907

Monsieur.

Vous me proposez un  
étau à un mois à la rédaction  
du "Devoir", cela présente quelque  
difficulté car cet état ne pour-  
rait aisément se faire qu'en  
renonçant mon rédacteur  
actuel.

Je ne ferai cela que si je  
pouvais voir la rédaction de le  
remplacer par un rédacteur  
qui accepterait de faire "Le  
Devoir" par goût pour les  
doctrines qu'il représente et  
pour aider à la propagation  
des faits accomplis ici, con-

cernant l'amélioration archi-  
tecturale de l'habitation en  
faveur des classes laborieuses,  
l'éducation et l'instruction  
de l'enfance, l'assurance mu-  
tuelle contre la maladie, les  
accidents et la vieillesse ou  
les garanties nécessaires à  
l'existence, la participation  
des services aux bénéfices ou  
l'association du travail et du  
capital dans la répartition de  
la richesse, enfin la réforme  
des impôts concourant au pré-  
levement des ressources publi-  
ques sur la richesse acquise,  
et l'abolition des onerées per-  
manentes, l'arbitrage entre ma-  
tions et l'organisation de la  
paix.

Cela vaut, rapidement

M. L'Herit, membre de l'association  
syndicale des journalistes républicains.

épouvantes, les principes  
fondamentaux que la rédac-  
tion du "Savant" me doit  
joueront j'espère de rire.

Peut-être est-ce le rédacteur qui  
répondrait à ces conditions que  
vous appellez "l'avis de faire"  
demandé par moi ? Il est  
évident qu'un rédacteur dont  
les convictions seraient en  
opposition avec ces principes  
ne ferait pas mon affaire.  
Mais je ne demande pas que  
tous les sujets soient traités  
par lui ex-professor; je donne  
en ces matières ma part  
de rédaction. Ce qu'il faut,  
c'est que le rédacteur ne se mette  
pas en contradiction avec les  
données.

Il ya une autre difficulté;  
il n'est pas exact que j'ais  
offert 400 francs par mois.  
Je n'ai jusqu'ici payé que  
150 et 200 francs par mois.  
Pour dépasser ces chiffres, il  
me faudrait avoir la certitude  
d'une collaboration à la  
hauteur des besoins.

Vous pourrez, après cette  
lettre, apprécier la nécessité de  
donner à ces personnes.  
Je vous prie de m'en dire  
plus longue.

Veuillez agréer, Monsieur,  
mes civilités.